

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 20 JANVIER 2022

Le vingt janvier deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes

| | | | |
|-----------------------------------|----|--------------------------------------|-------------------|
| <u>Nombre de membres :</u> | | | |
| Afférents au Conseil Municipal : | 27 | Certifié exécutoire compte tenu de : | |
| En exercice : | 27 | - L'affichage en Mairie le : | <u>25/01/2022</u> |
| Qui ont pris part au vote : | 27 | - La transmission en Préfecture le : | <u>21/01/2022</u> |

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

La salle du conseil municipal est transférée Salle Louis Vogade pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

Etaient présent(e)s : Mesdames CAPRINI, GIUJUZZA adjointes,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,
Mesdames, FERRARO, NERINI, MARCHAND, DEBONO, SMOLDERS,
GREC-MERESSE,
Messieurs DRUSIAN, BONNET, DERENNE, BONUCCI, CRASTES,
VALLAURI, GUENIN, TRUGLIO.

Absent(e)s et représenté(e)s :
Madame MOIREAU représentée par Madame GIUJUZZA,
Madame HEYBERGER-PAUL représentée par Monsieur LUPI-GRASSO,
Madame ODDO représentée par Madame CAPRINI,
Madame ROCHEREAU représentée par Monsieur BONUCCI
Madame CREMONI représentée par Madame GUIT-NICOL,
Monsieur PARAGE représenté par Monsieur TRUGLIO.

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant.

Monsieur VALLAURI Romain est élu secrétaire de séance.

13.2022 Travaux en régie année 2021 – Budget principal

Monsieur MORISSON expose :

Au budget primitif 2021, nous avons adopté plusieurs programmes d'investissement pour lesquels les travaux ont été exécutés par les agents des services techniques.

Pour les réaliser, nous avons dû acheter du matériel chez différents fournisseurs.

AR Prefecture

006-210600649-20220120-13_2022-DE
Reçu le 21/01/2022
Publié le 21/01/2022

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

Nous devons autoriser Madame le Maire à procéder au mandatement de ces factures sur les différents chapitres d'investissement correspondants aux dépenses qui ont été réalisées ; celles-ci sont listées sur le document annexé.

Le montant total des travaux en régie s'élève à **11 280,12 €**.

Ces travaux donneront lieu à l'émission d'un titre à l'article 722 « Travaux en régie » "Immobilisations corporelles" d'un montant de 11 280,12 € et de mandats aux articles :

- 2112 « Terrains de voirie » pour un montant de 1 161,36 €
- 2128 « Autres Agencements et Aménagements de terrain » pour un montant de 2 733,97 €
- 21312 « Bâtiments Scolaires » pour un montant de 5 304,93 €
- 21318 « Divers Construction autres Bâtiments publics » pour un montant de 762,57€
- 2152 « Installations de Voirie » pour un montant de 1 317,29 €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à passer les écritures correspondantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Autorise Madame le Maire à passer les écritures correspondantes.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,